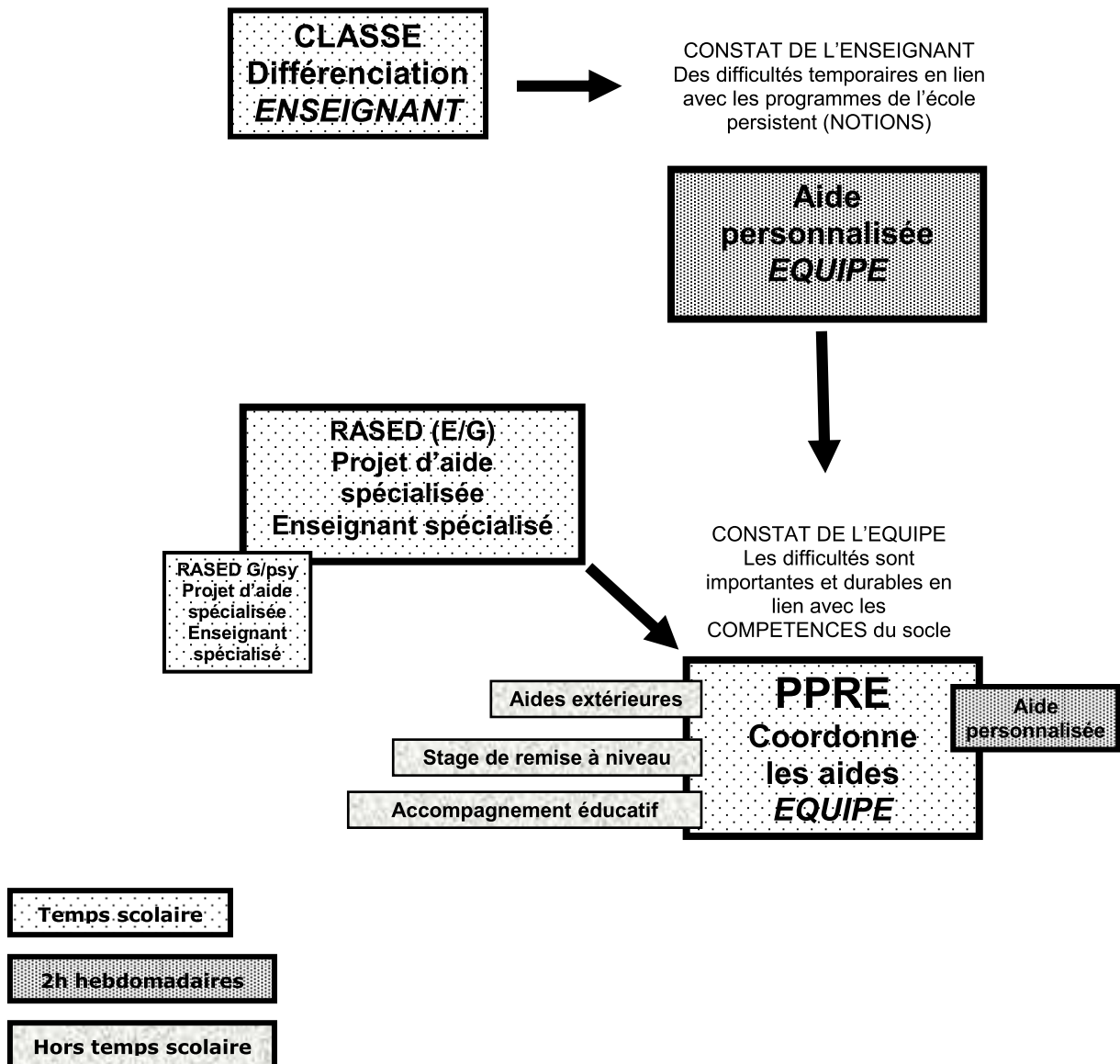


## ARTICULATION DES DIFFERENTES AIDES AUPRES DES ELEVES EN DIFFICULTE D'APPRENTISSAGE



NB : Dans certains cas (traumatisme passager, décès familial, séparation, ...), la mise en place d'une aide spécialisée de type G ou psychologique peut se faire sans nécessité d'un PPRE. Dans tous les autres cas, la prise en charge de l'élève par l'enseignant spécialisé E ou G s'inscrit dans un PPRE.